



**44 -SNUipp - FSU**  
**8, Place de la gare de l'Etat**  
**case postale n°8**  
**44276 Nantes cedex 2**

02.40.35.96.63 (tél) - 02.40.35.96.64 (fax) - [snu44@snuipp.fr](mailto:snu44@snuipp.fr) (courriel)

---

Déclaration des représentant.es du SNUipp-FSU 44 à la CAPD du 21 mars 2019

M. l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD

Depuis plusieurs semaines, les enseignant.es et les parents d'élèves de la maternelle à l'université se mobilisent contre les réformes en cours. La mobilisation du mardi 19 mars, pour dénoncer les attaques contre la fonction publique et un projet de loi qui va vider des commissions paritaires de leur substance, remettre en cause les CHSCT, favoriser le recrutement de contractuel·les, est un succès. La mobilisation contre la loi Blanquer y a pris toute sa place et est révélatrice à la fois de la très forte inquiétude mais aussi de la colère de tous les acteurs du système éducatif. Le gouvernement cherche à détruire à marche forcée le dialogue social, nos métiers, les statuts, les droits des personnels et l'esprit même de service public garant de l'égalité des citoyens.

Le gouvernement cherche à minimiser la mobilisation dans l'Éducation Nationale ; pire, le ministre prétend sur CNEWS que c'est « un festival de fake news et d'infox ». Ce qui s'est passé en Loire Atlantique, en Ile de France ou en Haute Garonne ces derniers mois et ces dernières semaines a eu un rôle déterminant pour alerter la profession et les familles et pourrait bien avoir des répliques dans tout le pays. Il devient difficile pour ce gouvernement de faire la sourde oreille : de toutes parts, la colère monte, les revendications émergent : gilets jaunes, climat, droit des femmes, ...

D'autres mobilisations sont prévues, notamment celle du 30 mars où plusieurs organisations syndicales appellent parents et enseignant·es à se rassembler et à manifester contre la politique du ministre Blanquer.

La loi dite de « l'école de la confiance », loin de nous rassurer, détricote tout le système scolaire français. Ce texte devait s'articuler autour de l'obligation d'instruction ramenée à 3 ans, il est finalement devenu, au fur et à mesure de ses évolutions, un texte, qui s'il était adopté, bouleverserait le fonctionnement du système éducatif.

Expérimentations, dérogations, suppressions de postes, suppressions de missions au plus près des élèves... tous les moyens sont bons pour économiser sur leur dos !

Cette loi ne propose quoi qu'en dise le ministre aucune piste de travail pour lutter contre l'échec scolaire, et va, bien au contraire, orchestrer le tri social en mettant les écoles en concurrence par la création des EPLSF et des EPLEI et le maintien des écoles « ordinaires », par le pilotage par les résultats, par le recentrage sur les Fondamentaux ! Depuis combien d'années le ministère de l'Education Nationale nous impose-t-il de recentrer sur les fondamentaux ? Et pour quel succès ? Et il faudrait encore aller plus loin ? Mais que sont les fondamentaux ?

Comprendre le monde, l'histoire, la musique, les arts ... réfléchir, penser, apprendre à argumenter ... ou savoir lire un mode d'emploi ?

Lire n'est pas déchiffrer une notice, lire c'est penser, et c'est pour cette raison que l'on s'est opposé à la passation des évaluations nationales. Le SNPI-FSU, syndicat des Inspecteurs de la FSU, affirme dans un communiqué du 14 mars, qu'il ne « peut concevoir qu'un enseignant .e qui a répondu aux prescriptions de l'article L.912-1 puisse être considéré en faute professionnelle pour les seules raisons d'une non-conformité à un protocole particulier ». En qualifiant de « faute professionnelle » la non-passation ou la non-remontée des évaluations CP, le ministère qui peine à convaincre avec ces évaluations, fait preuve d'autoritarisme. Le SNUipp-FSU s'oppose à ce que les enseignant-es qui toutes et tous s'acquittent de leurs obligations professionnelles (respect des programmes, conception, passation d'évaluations au service de la réussite des élèves, restitution des résultats aux familles...) soient inquiété·es par une procédure disciplinaire infondée.

En ce qui concerne l'étude des demandes de temps partiels, nous déplorons, une fois n'est pas coutume, de n'avoir pas eu la totalité des documents en amont de la tenue de cette CAPD. Pour ce qui est des demandes de temps partiels sur autorisation, nous savons que des collègues pratiquent l'auto censure, connaissant par avance les réponses que vous y apportez.

Nous constatons régulièrement que des collègues, en souffrance dans leur classe ou usé·es par les conditions de travail de plus en plus difficiles, l'allongement de la carrière, les injonctions administratives permanentes ... font ces demandes car c'est pour eux une manière « de tenir le coup » malgré le sacrifice financier. Nous vous en avons fait part à de multiples reprises et la situation ne s'améliore pas.

Il en est de même pour la réponse beaucoup trop tardive apportée aux demandes de temps partiels annualisés. Les personnels concerné·es ont besoin d'une réponse plus rapide pour pouvoir s'organiser dans leur vie personnelle et familiale.

Nous vous demandons de répondre favorablement aux demandes des collègues car cela aura un impact sur le fonctionnement des écoles : des collègues moins stressé·es au travail, moins d'arrêts maladies, ... Une école fonctionne bien quand les enseignant·es s'y sentent bien.

Concernant la formation CAPPEI, le SNUipp-FSU réaffirme la nécessité d'une formation ambitieuse qui outille les enseignant·es pour faire face à des difficultés grandissantes dans les écoles, à la mise en place de l'école inclusive .

Depuis plusieurs années des « faisant fonction » nommés en troisième phase occupent des postes sur lesquels ils et elles sont en souffrance ; nous vous demandons de permettre à des enseignant·es titulaires qui le souhaitent de pouvoir demander ces postes pour une année afin de favoriser les départs en formation.

L'absence d'accompagnement institutionnel fait qu'un certain nombre d'entre eux et elles abandonne cette mission parce qu'ils et elles sont découragé·es, voire se sentent abandonné·es : il n'y a pas d'échanges de pratiques ou d'analyse de pratiques, peu d'animations pédagogiques qui répondent aux besoins des enseignant·es spécialisé·es pour les collègues titulaires du CAPPEI. Nous saluons le fait que lors de la CAPD de la rentrée 2019 les départs en stages MIN soient étudiés.

S'agissant du mouvement des personnels, l'opacité avec laquelle les changements sont opérés fait plus qu'inquiéter les collègues concerné·es par le mouvement mais aussi ceux et celles qui, titulaires de leur poste, souhaitent en changer.

La livraison par brique d'un logiciel et l'information parcellaire ne permettent pas d'avoir une vision d'ensemble ni pour les services ni pour les enseignant·es. Cette manière de fonctionner du ministre Blanquer est aussi significative du recul du paritarisme orchestré par ce gouvernement.

Les informations que nous avons nous viennent de nos organisations syndicales nationales, ou des autres départements. Aujourd'hui, alors que le groupe de travail sur la circulaire mouvement a lieu à 14h, nous n'avons été destinataire d'aucun document de travail, aucun texte . C'est inédit, inadmissible, inquiétant. Que réservez-vous à la profession ? Comment respecter le travail paritaire ? Cette absence de dialogue sociale n'a rien de rassurant !

Dans ces conditions, nous exigeons le maintien d'un mouvement à deux phases, nous vous demandons de ne pas mettre en place cette année cette organisation tant que nous n'avons pas plus de recul sur le fonctionnement de ce logiciel, tant que nous ne sommes pas assurés que le personnel administratif a eu le temps de se former, tant que les algorithmes n'ont pas été testés, nous assurant un bon fonctionnement assurant l'équité entre les personnels, le maintien des bonifications départementales et de l'AGS comme base de notre barème.

En 2015, vous avez déjà imposé un système qui a donné lieu à une rentrée catastrophique où 400 enseignant.es étaient sans poste. Une cacophonie sans nom qui est dans toutes les mémoires. Nous ne pouvons pas prendre le risque que des centaines de collègues soient affectés à titre définitif sur des postes et des secteurs qu'ils n'ont pas choisis. Cela ne ferait que renforcer la souffrance au travail et perturber le fonctionnement de nos écoles. Les familles, les élèves, les enseignant.es, l'administration : tout le monde y perdrait. Est-ce de cette école que nous voulons ?

L'école est mise à mal aujourd'hui à tous les niveaux, de la maternelle à l'université. C'est une école émancipatrice et égalitaire que nous voulons pour nos élèves, des conditions de travail dignes de ce nom que nous voulons pour tous les personnels de l'Éducation Nationale. Nous resterons mobilisés pour une école publique de qualité à laquelle nous sommes attachés.